



CLÉ EN MAIN

Des actus et articles à disposition pour vos sites web et bulletins municipaux

Primes d'économies d'énergie : SORÉGIES vous accompagne dans vos travaux

Vous hésitez entre l'installation d'un poêle à bois, d'une pompe à chaleur, ou encore d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique ? Qu'importe, SORÉGIES vous accompagne.

**FAITES DES TRAVAUX
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**SORÉGIES VOUS REMBOURSE
JUSQU'À 100%**

Chaudière
Isolation
Fenêtres
Chauffage

SORÉGIES
ÉNERGIES VIENNE

Dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), SORÉGIES propose des aides financières à ses clients particuliers souhaitant réaliser des travaux qui vont contribuer à diminuer l'empreinte énergétique de leur logement. Ces primes s'adressent aussi bien aux clients locataires, que propriétaires, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire. L'objectif est simple : accompagner le développement d'installations plus performantes en termes d'économies d'énergie. Et tout le monde y gagne !

En effet, au-delà de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, nos clients ayant bénéficié de ce programme ont pu réduire leurs factures d'énergie tout en valorisant leur logement avec des équipements plus récents, plus performants et surtout moins énergivores.

Bien sûr, il y a des conditions... Avant tout, les travaux doivent être réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE). Puis, selon le niveau des revenus du foyer les primes SORÉGIES et leurs montants diffèrent : une prime classique, une prime bonifiée ou une prime « Coup de pouce ».

Focus : les primes « Coup de pouce Chauffage » SORÉGIES

Le dispositif « Coup de pouce », mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, permet aux ménages en situation de précarité de bénéficier d'aides plus importantes pour leurs travaux énergétiques.

Dans cette démarche, SORÉGIES s'engage à accompagner financièrement les foyers éligibles dans **la rénovation de leur moyen de chauffage**. Les primes versées à ce titre sont également cumulables avec :

- L'offre « Habiter mieux agilité » de l'Anah ;
- La TVA à taux réduit ;
- Les aides locales pour le financement des travaux (région, département ...) ;
- Le chèque énergie ;
- Les prêts pour améliorer l'habitat.

Alors n'attendez plus ! La solution à vos problèmes de dépenses énergétiques se trouve sur www.soregies.fr. Informations, modalités, montant des primes et la marche à suivre vous seront clairement expliqués.



téléchargez l'image



CLÉ EN MAIN

Des actus et articles à disposition pour vos sites web et bulletins municipaux

Pensez-y !

Pour les communes qui se sont engagées dans la démarche de rénovation du patrimoine bâti, n'oubliez pas que vous pouvez communiquer sur le sujet, dans vos bulletins, sites internet ou encore dans la presse. Voici un exemple d'article. Cette base peut servir d'inspiration en fonction de vos projets bien entendu.

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Notre commune s'est engagée cette année dans la rénovation énergétique d'une partie du patrimoine aux côtés du Syndicat ENERGIES VIENNE. Cet accompagnement nous a permis de faire réaliser un audit par un bureau d'étude indépendant.

Les bâtiments concernés sont ...

Nous avons ainsi pu faire le point sur les différentes hypothèses de travaux permettant d'améliorer le confort tout en réalisant des économies d'énergie. C'est notamment grâce à ces économies que nous allons pouvoir financer les travaux.

Les travaux qui seront réalisés (préciser la nature des travaux et le planning prévisionnel).

Pour financer cette opération, la commune va bénéficier d'une aide de 25% du coût total hors taxes des travaux de la part du Syndicat ENERGIES VIENNE, ainsi que ... (préciser les autres aides obtenues ainsi que les éventuels fonds propres de la commune). (Si la commune sollicite l'avance remboursable) La commune bénéficiera d'une avance remboursable à taux 0. Ce remboursement débutera 2 ans après la fin des travaux et est rendu possible grâce à des conventions de partenariat entre le Syndicat et plusieurs établissements bancaires.

Grâce à cette opération, la commune envisage de réduire les consommations énergétiques de XX% sur ces bâtiments soit une économie de YY € par an. Sans compter que grâce à cette action de rénovation, les émissions de gaz à effet de serre (CO₂) seront également diminuées de XX%. Une bonne façon de conjuguer sobriété énergétique avec efficacité, confort et protection de la planète.



téléchargez l'image



Engagés
pour la rénovation énergétique
de nos **BATIMENTS PUBLICS**


SYNDICAT
ÉNERGIES
VIENNE